

### Présentation

---

L'Université Toulouse - Jean Jaurès est un Etablissement Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche qui a pour mission la Formation Initiale et Continue Tout au Long de la Vie. A ce titre l'université dispose d'un Service de la Formation Continue et de l'Apprentissage désigné ci-après par SFCA UT2J. Le SFCA UT2J est chargé de l'accueil, de l'orientation et de l'accompagnement des stagiaires, du déploiement des dispositifs de la Formation Professionnelle Continue, de l'organisation de formations à destination des publics relevant de la FPC dans toutes les modalités existantes (présentiel, à distance, mixte). Le SFCA UT2J assure la contractualisation et la gestion de ses activités.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Stagiaire : toute personne physique sous statut de formation continue qui participe à une formation
- Client : toute personne physique ou morale qui passe commande et prend en charge les frais occasionnés par l'inscription d'un ou plusieurs salariés désignés par ses soins
- Organisme financeur : organismes nationaux ou régionaux ou de branche qui financent les actions.

### Objet

---

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par l'Université Toulouse – Jean Jaurès et suivies par les stagiaires. Le SFCA UT2J est l'interlocuteur unique de l'utilisateur dans les champs d'application de ces conditions générales de vente.

notamment toute condition générale ou particulière opposée par l'utilisateur ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du SFCA de l'Université Toulouse II, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le client se porte garant du respect des présentes conditions pour l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du SFCA l'Université Toulouse – Jean Jaurès, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un courriel, d'un courrier, d'un bon de commande ou d'une convention, implique l'adhésion entière et sans réserve de l'utilisateur aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire et

### Inscription et documents contractuels

---

Le stagiaire devra s'inscrire selon les modalités d'inscription en vigueur pour la formation.

Le client doit aviser le SFCA UT2J des modalités spécifiques de prise en charge de la formation au moment de l'inscription du stagiaire et en tout état de cause avant le démarrage de la formation.

Pour chaque action de formation, un contrat ou une convention, établi selon les articles L.6353-1 suivants du Code du travail, est adressé au client et/ou au stagiaire pour signature et apposition du cachet s'il y a lieu. Le client et/ou le stagiaire s'engage à retourner au SFCA UT2J l'exemplaire signé - et revêtu du cachet s'il y a lieu - avant le démarrage de la formation.

Pour une action de formation prise en charge par un Organisme financeur, il

appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge auprès de celui-ci avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription du stagiaire et devient une annexe à la convention.

Si le client est le stagiaire entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L.6353-3 du Code du Travail.

A l'issue de toute formation ou selon l'échéancier prévu dans la convention, une facture sera adressée au client. L'attestation de présence sera adressée à l'organisme payeur désigné par le client et une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire.

### Annulation ou report du fait du client ou du stagiaire

---

Toute annulation doit être communiquée au SFCA UT2J par écrit. Si une annulation intervient moins de quinze jours calendaires avant la date de début de la prestation, hors cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties) et signalé par le client ou le stagiaire, le SFCA UT2J facturera un montant forfaitaire de 8 % des frais de formation à titre de réparation. Cette somme ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un financeur de la formation professionnelle continue. La somme sera spécifiée sur la facture afin de ne pas être confondue, s'il y a lieu, avec les sommes dues au titre de la formation.

le client par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant toutes les pièces justificatives utiles, le paiement n'est dû qu'au prorata temporis des heures de formation assurées jusqu'à la date de réception du courrier. Hors cas de force majeure dûment reconnu, le SFCA UT2J se réserve le droit de facturer au client les frais de formation pour l'ensemble de la formation.

En cas d'annulation après le début de la prestation, d'absence ou d'abandon et si l'abandon est le fait d'un cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties) signalé par

En cas d'impossibilité du stagiaire à assister à la formation à laquelle il est inscrit, le client pourra lui substituer, sans frais supplémentaire et après accord préalable de l'université Toulouse - Jean Jaurès, un collaborateur. Le nom et les coordonnées de la personne seront communiqués à l'université avant le démarrage de l'action. Cette mise en place particulière ne peut pas concerner l'inscription à un diplôme, de quelque nature que ce soit.

### Annulation ou report du fait du SFCA UT2J

---

Le SFCA UT2J se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, notamment dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation. Dans ce cas, le stagiaire est prévenu au moins dix jours calendaires avant le début de la formation de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne pourra être versée au stagiaire et/ou au client et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement réalisés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront pas être remboursés.

De manière exceptionnelle et en cas de force majeure, le SFCA UT2J se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus par d'autres pour assurer la formation, tout en garantissant une formation de qualité identique.

En cas de réalisation partielle de la formation du fait du SFCA UT2J, la facturation se fera au prorata temporis des heures réalisées par rapport au nombre d'heures prévues.

### Prix

---

Tous les prix sont indiqués en euros et s'entendent hors taxes ; l'Université Toulouse II étant non assujettie à la TVA pour les actions de formation et d'accompagnement. Les prix comprennent la formation et les supports pédagogiques. Ils n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou

d'hébergement du stagiaire sauf cas particuliers. Les modalités en sont alors expressément précisées sur la fiche de présentation de la formation ou sur le contrat ou la convention.

## Modalités et règlement

---

### Règlement par le stagiaire en financement individuel :

Le montant total dû des droits d'inscription à l'université conditionne l'inscription administrative. Concernant les frais de formation, le montant est exigible selon les modalités de facturation des frais de formation figurant dans le contrat.

### Règlement par l'Entreprise ou un organisme financeur :

Concernant les frais de formation et/ou les droits d'inscription universitaires le montant est exigible selon les modalités de facturation figurant dans la

convention.

En cas de prise charge partielle de l'organisme, la différence peut être facturée au client ou au stagiaire. Le montant dû est à régler selon les modalités de facturation figurant dans la convention ou le contrat.

Il appartient au stagiaire de s'assurer de connaître et appliquer les conditions spécifiques à chaque organisme

## Défaut de paiement

---

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur. En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de 30 jours, un second rappel est émis. Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'Agent Comptable de l'Université Toulouse II qui procédera au recouvrement contentieux. Ces

poursuites entraîneront des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur. A défaut de règlement, le stagiaire pourra être exclu des cours et son inscription à l'université, si elle a été réalisée, sera annulée. Toute formation réalisée et suivie qui n'aura pas été réglée ne pourra pas faire l'objet d'une nouvelle inscription à l'Université.

## Contentieux

---

A défaut de résolution amiable et, éventuellement après recours au médiateur de l'éducation nationale (Adresse électronique : mediateur@ac-toulouse.fr), tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal

compétent.

La responsabilité de l'Université Toulouse Jean - Jaurès vis-à-vis de l'utilisateur ne saurait excéder en totalité le montant payé par client ou le stagiaire à l'Université Toulouse II au titre des présentes conditions.

## Formations en e-learning

---

L'Université Toulouse – Jean Jaurès propose des formations à distance par le biais de plateformes pédagogiques.

Ces plateformes disposent de tous les outils nécessaires pour suivre efficacement un dispositif d'enseignement à distance : espaces de stockage de ressources, quizz, agenda, outils de communication (classes virtuelles et forum), espaces de dépôt de documents, historique de connexion.

### Accès à une plateforme et droit d'usage

Pour accéder à la plateforme, chaque stagiaire recevra par courriel un identifiant et un mot de passe. Les utilisateurs de la plateforme sont seuls responsables de la préservation et de la confidentialité de leur identifiant et

s'engagent à ne pas communiquer, céder, vendre ou louer leur identifiant à un tiers. Le non-respect de ces engagements entraînera une radiation automatique de la liste des utilisateurs. L'accès à la plateforme est possible pendant toute la durée de la formation. Les modalités d'utilisation de la plateforme sont précisées dans le guide utilisateur de l'Environnement numérique de Travail remis au stagiaire et complété par la charte informatique de l'Université.

### Prérequis

Avant le démarrage de la session à distance, chaque utilisateur dispose de la liste des prérequis techniques.

## Confidentialité

---

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des

informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le SFCA UT2J au client. Le SFCA UT2J s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires ou fournisseurs les informations transmises par le client, y compris les informations concernant les stagiaires.

## Communication

---

Le client accepte d'être cité par le SFCA UT2J comme usager de ses formations. Sauf engagements particuliers et sous réserve du respect des dispositions de l'article ci-dessus « Confidentialité », le SFCA UT2J peut mentionner le nom du client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et

propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle (sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant).

## Droit applicable – Attribution de compétence

---

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et le SFCA UT2J à l'occasion de l'exécution

du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent de Toulouse.

## Divers

---

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du client, du stagiaire ainsi que de celles du SFCA UT2J.

Le SFCA UT2J se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par l'utilisateur.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les

Parties. Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

